

01 juil 2011 -16:35

Appartient à Conseil des ministres du 1er juillet 2011

## Mise à l'emploi

Mise à l'emploi des demandeurs d'emploi avec une aptitude de travail réduite - Deuxième lecture

Mise à l'emploi des demandeurs d'emploi avec une aptitude de travail réduite - Deuxième lecture

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal qui vise à stimuler la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite, grâce à une disposition spécifique dans le cadre d'ACTIVA (activation de l'allocation de chômage).

Les demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite, pourront bénéficier d'une allocation activée de 500 euros par mois pendant deux ans, que l'employeur peut déduire du salaire net à payer. Ils auront accès à cette mesure après 1 seul jour d'inscription comme demandeur d'emploi.

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2001 de promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée visant à favoriser l'emploi de demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite.

Cette disposition entrera en vigueur le 1er août 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>